



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2514

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Modification du tableau des effectifs

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011**Délibération n° 2011-2514**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Modification du tableau des effectifs**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La gestion de la masse salariale s'effectue par centre de responsabilité dont la répartition s'inscrit dans le cadre budgétaire adopté par le Conseil de communauté. Dans ce cadrage, une enveloppe fédérale est prévue afin de faire face, notamment, aux ajustements d'effectifs pour garantir la qualité et la continuité du service public.

Transfert d'un emploi du Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône-Mont d'Or au sein des services de la Communauté urbaine de Lyon

Délégation générale au développement urbain

Direction de la planification et des politiques d'agglomération

L'Agenda 21 du Val de Saône s'inscrit dans l'Agenda 21 de la Communauté urbaine de Lyon. Il constitue une action expérimentale territorialisée et concerne 16 communes.

Basé sur une démarche de concertation s'appuyant sur un diagnostic partagé et des ateliers thématiques associant les maires, les chefs d'entreprises locales et les responsables associatifs, l'Agenda 21 du Val de Saône a défini un programme d'actions validées au 1er trimestre 2007.

La Communauté urbaine a passé fin 2009 une convention triennale avec le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône-Mont d'Or et a financé par subvention un emploi de chef de projet à hauteur de 100 %.

Le chef de projet a pour mission de :

- mettre en œuvre l'Agenda 21 du Val de Saône dont le programme s'articule autour de 5 orientations :
 - . Axe 1 : préserver et valoriser la Saône et ses affluents,
 - . Axe 2 : préserver sur le long terme le patrimoine et les ressources du Val de Saône,
 - . Axe 3 : promouvoir un développement économique au service du Val de Saône et de ses habitants,
 - . Axe 4 : développer les conditions de bien-être et de bien vivre en Val de Saône,
 - . Axe 5 : renforcer les liens entre les habitants et leur territoire,
- animer la démarche et procéder au suivi des démarches engagées dans les différents domaines,
- mobiliser les élus, acteurs locaux et différents partenaires,
- assurer une information et dynamiser la démarche à l'échelle du territoire concerné.

Devant la montée en puissance de l'Agenda 21 du Val de Saône, le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône-Mont d'Or souhaite l'intégration de l'emploi de chef de projet Agenda 21 du Val de Saône au sein de la Communauté urbaine.

Pour assurer cette mission, il est proposé la création d'un emploi de catégorie A.

Le financement s'effectue dans le cadre d'un transfert de la dépense, assurée jusqu'à présent par la Communauté urbaine via une subvention, vers la masse salariale de la Communauté urbaine.

Modification de la délibération n° 2011-2417 du Conseil du 12 septembre 2011

Par délibération n° 2011-2417 du 12 septembre 2011, a été prévu, notamment, le transfert de 5 emplois du comité de bassin d'emplois de Lyon-sud au sein de la Communauté urbaine, selon les modalités de l'article 14 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Dans l'exposé des motifs de cette délibération susvisée, 2 erreurs de transcription sont apparues dans la référence aux échelons du grade d'attaché. Il y a lieu de lire :

- un emploi d'attaché territorial 7° échelon au lieu de 6° échelon,
- un emploi d'attaché territorial 10° échelon au lieu de 8° échelon ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le transfert d'un emploi du Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône-Mont d'Or au sein des services de la Communauté urbaine :

Service	N° de poste	Cadre d'emplois	Emploi	Observation
Délégation générale au développement urbain				
Direction de la planification et des politiques d'agglomération	11600504	attaché ou ingénieur	chef de projet	

b) - la modification des échelons de l'emploi d'attaché pour 2 des agents du comité de bassin d'emplois de Lyon-sud, intégrés à la Communauté urbaine au 1er octobre 2011 dans le cadre de la délibération n° 2011-2417 du Conseil du 12 septembre 2011.

2° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - comptes 641 110, 641 310, 645 100 et 645 300.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.